Politique d'assiduité

Horaire scolaire

Niveau	Début des cours	Fin des cours
Maternelle	8h	13h
Primaire	7h45	13h30
Secondaire	7h45	13h30 ou 14h20 selon l'EDT

Procédures suivies pour réduire les cas de retard et d'absences fréquentes

Infraction	1ére mesure	2éme mesure	3éme mesure
Être en retard de plus de 10 minutes après le début du cours (soit après 7h55)	- L'étudiant est considéré absent durant la première séance (il reste dans la salle d'attente) et il est autorisé à entrer à la deuxième séance accompagnée d'un billet de retard. - Information des parents	- Si l'étudiant dispose de 3 billets de retard : L'étudiant aura une retenue - Information des parents	- L'étudiant aura un avertissement après avoir eu 3 Retenues.
Absence : désigne une absence répétée ou habituelle de l'établissement ou des cours sans justification médicale.	- 3 absences qui surviennent dans les 15 jours : - Appeler le tuteur de l'élève pour rencontrer la responsable de la vie scolaire. - Un avertissement écrit, mentionnant les jours d'absence dans le rapport	- 6 Absences supplémentaires par rapport à ce qui était mentionné lors de la première mesure dans un délai d'un mois : - Appeler le tuteur de l'élève pour rencontrer la responsable de la vie scolaire. L'élève et son tuteur signent un engagement écrit pour ne plus commettre l'infraction. - Mentionner les absences dans le rapport académique.	-Absence de plus de 30 jours : Une notification écrite contenant un refus d'inscrire l'étudiant dans l'établissement pour l'année universitaire suivante. Suppression de l'étudiant du système du ministère de l'Éducation (NSIS).

- Le tuteur doit obtenir une autorisation de sortie auprès de l'administration en cas de la récupération de son enfant avant l'horaire de la fin de la journée scolaire.

- Il est interdit aux élèves de rester dans les locaux de l'école après la fin des cours. En cas d'empêchement, un service de garderie est assuré à la charge des parents, 20 riyals/jour sachant que l'horaire du service de la vie scolaire et comme suit :

- 14h pour la maternelle et la primaire
- 14h35 pour le collège et secondaire.

Remarque : sont exempts les fratries-primaire et secondaire